



Subsides pour les télévisions locales

La ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Fadila Laanan, a fait adopter par le gouvernement de la Communauté française, ce jeudi, plusieurs arrêtés octroyant des subsides aux télévisions locales.

- **86.750 euros pour l'acquisition d'équipements respectivement à Antenne Centre, TéléSambre, TéléVesdre et NoTélé**, dans le cadre du plan triennal qui prévoit que la Communauté française débloque 347.000 euros par an à partager à parts égales entre quatre télévisions locales : Canal C, RTC Liège, Télé-Bruxelles, Télé Mons Borinage en 2008 ; Antenne Centre, NoTélé, TéléSambre et TéléVesdre en 2009 ; Canal Zoom, TVCom, TVLux et MaTélé en 2010.
 - o Antenne Centre : acquisition de matériel audiovisuel de production et de post-production.
 - o TéléSambre : remplacement du groupe destiné au refroidissement des divers équipements et installations techniques (studios, régies....) ; station de montage complémentaire ; acquisition de deux caméras haute définition légères et de deux kits d'éclairage Led.
 - o TéléVesdre : acquisition d'un studio virtuel, en vue de remplacer un décor réel en studio par un décor virtuel tridimensionnel.
 - o NoTélé : acquisition d'un mélangeur vidéo.

- **23.000 euros à 11 télévisions locales et à la Fédération des télévisions locales pour financer l'achat de nouveaux décodeurs de réception satellite.** Les décodeurs actuels, achetés en 2002/2003 avec l'aide de la Communauté française, sont en effet devenus obsolètes et présentent des défaillances techniques qui ne permettent plus de garantir les retransmissions en direct de manière totalement fiable. Le remplacement des 12 décodeurs est dès lors nécessaire. Le coût d'acquisition de ceux-ci a été estimé par la Fédération à 67.180 euros, financé à concurrence de 23.000 euros par la Communauté française, le solde étant couvert sur fonds propres par la Fédération.

- **13.987,89 euros à NoTélé pour la réalisation de la phase II du projet Transpuls, dans le cadre du programme Interreg IV France-Wallonie-Flandre.** Fin 2008, le gouvernement avait approuvé la liste des projets sélectionnés dans le cadre des comités de pilotage franco-wallon et tripartite.

Parmi ces projets figurait le projet Transpuls (valorisation transfrontalière du patrimoine et de la culture), dont l'opérateur francophone belge est NoTélé.

- **6.060,62 euros de subvention complémentaire à la Télé Mons Borinage** (Télé MB), dans le cadre du remboursement de l'emprunt contracté pour le nouveau studio. La planification des équipements de ce type avait été opérée à partir de 1994 pour les télévisions locales. Télé-Bruxelles, Télé MB et Canal C ont été autorisées à procéder à de tels investissements et ont contracté des emprunts, respectivement en 1995, 1998 et 2002, dont les remboursements s'effectueront jusqu'en 2015, 2018 et 2014. Pour Télé-Bruxelles et Canal C, les montants de la subvention destinée à ces remboursements s'élèvent respectivement à 110.621,62 euros et à 142.745,79 euros et ont déjà été liquidés. Pour Télé MB, le montant de la subvention destinée au remboursement s'élève à 108.361,17 euros en 2009, dont 102.300,55 euros ont déjà été liquidés précédemment.

Contact:

Pascal Sac - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be